

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 03302921K0009

Commune du Barp

En application des articles L 122-1, R 122-2 et R 122-3 du code de l'environnement, la demande de permis de construire n°03302921K0009 déposé le 16/03/2021 par la région Nouvelle-Aquitaine concernant la construction d'un lycée de 1200 élèves et d'un collège de 800 élèves au lieu-dit « Bric en bruc » sur la commune du Barp, a été soumise à une étude d'impact.

Cette opération prévoit la construction d'un lycée et d'un collège sur une parcelle de 63570m² avec la construction de 4 bâtiments d'enseignements, un espace agora et une salle polyvalente, un gymnase, un bâtiment CDI et demi-pension mutualisés, un bâtiment d'internat et 13 logements de fonction, l'ensemble développant une surface de plancher de 26280m².

Conformément à l'article L 123-19 du code de l'environnement, le permis de construire incluant l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le complément demandé par l'AE et les avis rendus dans le cadre de l'instruction seront mis à disposition du public afin de pouvoir recueillir les observations.

Le dossier sera mis à disposition du public du lundi 19 juillet 2021 à 9h00 au vendredi 20 août 2021 à 17h00 inclus.

- Dans les locaux de la Mairie du Barp, 37 avenue des Pyrénées, 33 114 LE BARP, les Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le Mardi de 13h30 à 17h30 et le Samedi de 9h00 à 12h00
- Au siège de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, 20 route de Suzon, 33830 BELIN-BELIET, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Sur les sites Internet suivants : www.ville-le-barp.fr et www.valdeleyre.fr

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations, en les consignant sur un registre ouvert à cet effet dans les locaux de la mairie du Barp, au siège de la CDC ainsi que sur le site Internet suivant : <https://www.registre-valdeleyre.fr/>

Ce dossier étant soumis par ailleurs à une autorisation de défrichement, celui-ci fera également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques, consultations du public »